



DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS

TOUS SECTEURS

Vous êtes une entreprise étrangère et détachez des salariés en Europe ?
(France, Italie, Allemagne, ...)

VOS OBLIGATIONS

Déclaration de détachement



Pour chaque salarié détaché et pour chaque mission, vous devez remplir une déclaration préalable de détachement. En tant que représentant, nous proposons de créer votre compte et de remplir les déclarations préalables de détachement de tous vos salariés détachés. Vous recevrez la notification de déclaration à fournir à votre employé avant le début de sa mission.

Contrat de représentation



Lorsque vous détachez des salariés, vous avez l'obligation de désigner un représentant servant de liaison entre les autorités et votre société. Notre service inclut bien évidemment ce point-clé.

Assistance lors des contrôles



L'inspection du travail, les services de police et de gendarmerie sont susceptibles d'effectuer un contrôle de vos salariés détachés sur site. Lors d'un contrôle, le représentant fournit tous les documents nécessaires pour justifier de votre conformité et répond aux demandes des autorités.

NOTRE OBJECTIF ?

Vous laisser le temps pour développer votre entreprise en réalisant pour vous toutes les formalités liées au détachement de vos salariés dans les secteurs du BTP, le tertiaire, le transport, l'événementiel, l'immobilier, le travail intérimaire, etc.

ATTENTION AUX SANCTIONS



À défaut d'une attestation de détachement et d'absence d'une désignation d'un représentant, l'employeur risque une amende. Le montant varie selon le pays de détachement (*en France de 2 000€ à 500 000€ par exemple*).

LES SERVICES SO POSTING WORKER by ASD

So Posting Worker vous représente

Les équipes de So Posting Worker suivent votre dossier de A à Z, et effectuent pour vous les formalités obligatoires liées au détachement telles que les déclarations SIPSI.

Les experts So Posting Worker vous assistent lors des contrôles

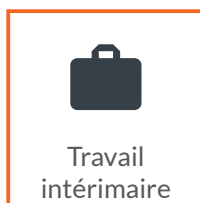
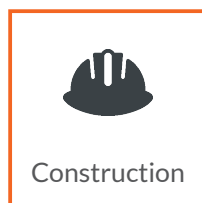
So Posting Worker vous propose un représentant qui parle votre langue, et qui a pour rôle de faire le lien entre vous et les autorités françaises.

Le Saviez-vous ?

Les règles en matière de détachement sont différentes en fonction du **secteur d'activités** et du **pays** dans lequel le salarié est détaché.

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ

So Posting Worker by ASD gère pour vous le détachement de vos travailleurs quel que soit votre secteur d'activité :



DÉCOUVREZ NOTRE E-SERVICE DÉTACHEMENT

Réalisez votre détachement en quelques clics sur notre e-shop dédié.

Commandez vos services de détachement : déclaration SIPSI, représentation, Carte BTP, etc. et nos experts s'occupent de tout !

<http://eshop.asd-int.com>



CONTACTEZ- NOUS

ASD Group - Headquarter
310 rue du Vallon
06560 Sophia Antipolis
FRANCE

<http://www.soposting-worker.com>

contact@asd-int.com

+33 (0)4 92 380 805

